

COMMUNE : CHANIERS

SITE DE BAIGNADE : BAIGNADE RIVE DROITE CHARENTE NIVEAU BOURG

Le classement des eaux de baignade s'effectue à la fin de la saison balnéaire de l'année en cours, selon des dispositions fixées par l'arrêté du 22 septembre 2008. Seuls les résultats du contrôle sanitaire portant sur les paramètres E. Coli et entérocoques intestinaux sont comptabilisés. La méthode de calcul du classement prend en compte les résultats obtenus sur les 4 dernières années. Un minimum de 16 résultats est nécessaire pour pouvoir classer un site de baignade.

Année 2025
Classement Bon



Nombre de prélèvements réalisés au cours de la saison	9
Nombre de prélèvements ayant servi au calcul du classement	38
Date du premier prélèvement	13/06/2022
Date du dernier prélèvement	25/08/2025

Calculs et paramètres de classement	ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	Percentile 90	Percentile 95
		150,28	209,26
	ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	277,96	409,99

Critères pour établir le classement - Eau douce					
CLASSEMENT	Seuil percentile 95	Seuil percentile 95	Seuil percentile 90	Au moins un percentile supérieur à	
Entérocoques	200	400	330	330	
Escherichia Coli	500	1000	900	900	
EXCELLENT		BON	SUFFISANT	INSUFFISANT	